

SECTION II — CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

RECETTES — RECETTES PROPRES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
4	Taxes diverses, prélèvements et redevances de l'Union	55 994 000	56 770 000	56 728 674,00
5	Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	p.m.	p.m.	40 751 444,00
6	Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'Union	p.m.	p.m.	1 147 035,00
7	Intérêts de retard	p.m.	p.m.	395,00
9	Recettes diverses	p.m.	p.m.	1 586,00
	Total	55 994 000	56 770 000	98 629 134,00

TITRE 4 — TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
4 0	Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel	25 360 000	25 249 000	25 237 663,00
4 1	Contribution au régime de pensions	30 634 000	31 521 000	31 491 011,00
	Titre 4 — Total	55 994 000	56 770 000	56 728 674,00

CHAPITRE 4 0 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
4 0	Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel				
4 0 0	<i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents</i>	22 562 000	22 452 000	21 507 411,00	95,33 %
4 0 3	<i>Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité</i>	p.m.	p.m.	0,—	
4 0 4	<i>Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité</i>	2 798 000	2 797 000	3 730 252,00	133,32 %
	Chapitre 4 0 — Total	25 360 000	25 249 000	25 237 663,00	99,52 %

Article 4 0 0 — *Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents*

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
22 562 000	22 452 000	21 507 411,00

Commentaires

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Article 4 0 3 — Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 66 *bis* dans la version en vigueur jusqu'au 15 décembre 2003.

Article 4 0 4 — Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
2 798 000	2 797 000	3 730 252,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

CHAPITRE 4 1 — CONTRIBUTION AU RÉGIME DE PENSIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
4 1	Contribution au régime de pensions				
4 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	30 634 000	31 521 000	25 797 599,00	84,21 %
4 1 1	Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	5 693 412,00	
4 1 2	Contribution des fonctionnaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 4 1 — Total	30 634 000	31 521 000	31 491 011,00	102,80 %

Article 4 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
30 634 000	31 521 000	25 797 599,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Article 4 1 1 — Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	5 693 412,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 107 ainsi que l'article 4 et l'article 11, paragraphe 2, de son annexe VIII.

Article 4 1 2 — Contribution des fonctionnaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 107 ainsi que l'article 11, paragraphe 2, et l'article 48 de son annexe VIII.

TITRE 5 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
5 0	Produit de la vente de biens meubles et immeubles	p.m.	p.m.	4 690,00
5 1	Produit de locations	p.m.	p.m.	322 152,00
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	p.m.	p.m.	92 525,00
5 5	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux effectués	p.m.	p.m.	6 518 002,00
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	p.m.	p.m.	33 250 314,00
5 8	Indemnités diverses	p.m.	p.m.	563 761,00
5 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 5 — Total	p.m.	p.m.	40 751 444,00

CHAPITRE 5 0 — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 0	Produit de la vente de biens meubles et immeubles				
5 0 0	Produit de la vente de biens meubles				
5 0 0 0	Produit de la vente du matériel de transport — Recettes affectées	p.m.	p.m.	2 290,00	
5 0 0 1	Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	2 400,00	
5 0 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures effectuées en faveur d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 5 0 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	4 690,00	
5 0 2	Produit de la vente de publications, imprimés et films	p.m.	p.m.	0,—	

	Chapitre 5 0 — Total	p.m.	p.m.	4 690,00
--	-----------------------------	-------------	-------------	-----------------

Article 5 0 0 — Produit de la vente de biens meubles

Poste 5 0 0 0 — Produit de la vente du matériel de transport — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	2 290,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Poste 5 0 0 1 — Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	2 400,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Poste 5 0 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures effectuées en faveur d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 0 2 — Produit de la vente de publications, imprimés et films

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 1 — PRODUIT DE LOCATIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 1	Produit de locations				
5 1 0	<i>Produit de locations de mobilier et de matériel</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 1 1	<i>Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles et remboursement de frais locatifs</i>	p.m.	p.m.	322 152,00	
	Chapitre 5 1 — Total	p.m.	p.m.	322 152,00	

Article 5 1 0 — Produit de locations de mobilier et de matériel

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 1 1 — Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles et remboursement de frais locatifs

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	322 152,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 2 — REVENUS DES FONDS PLACÉS OU PRÊTÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres				
5 2 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres, perçus sur les comptes de l'institution</i>	p.m.	p.m.	92 525,00	
	Chapitre 5 2 — Total	p.m.	p.m.	92 525,00	

Article 5 2 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres, perçus sur les comptes de l'institution

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	92 525,00

CHAPITRE 5 5 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX EFFECTUÉS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 5	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux effectués				
5 5 0	<i>Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes, y compris le montant des indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes et remboursées par ceux-ci — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	6 497 741,00	
5 5 1	<i>Recettes provenant des tiers par des prestations de services ou de travaux effectués sur leur demande — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	20 261,00	
	Chapitre 5 5 — Total	p.m.	p.m.	6 518 002,00	

Article 5 5 0 — Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes, y compris le montant des indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes et remboursées par ceux-ci — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	6 497 741,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 5 1 — Recettes provenant des tiers par des prestations de services ou de travaux effectués sur leur demande — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	20 261,00

CHAPITRE 5 7 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution				
5 7 0	<i>Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	31 288 828,00	
5 7 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée telle que les revenus de fondations, les subventions, les dons et legs, y compris les recettes affectées propres à chaque institution — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	58 931,00	
5 7 2	<i>Remboursement de dépenses sociales exposées pour le compte d'une autre institution — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	

5 7 3	<i>Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution — Recettes affectées</i>				
		p.m.	p.m.	1 902 555,00	
	Chapitre 5 7 — Total	p.m.	p.m.	33 250 314,00	

Article 5 7 0 — Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	31 288 828,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 7 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée telle que les revenus de fondations, les subventions, les dons et legs, y compris les recettes affectées propres à chaque institution — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	58 931,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 7 2 — Remboursement de dépenses sociales exposées pour le compte d'une autre institution — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 7 3 — Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	1 902 555,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 8 — INDEMNISATIONS DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 8	Indemnisations diverses				
5 8 0	<i>Indemnisations diverses</i>	p.m.	p.m.	563 761,00	
	Chapitre 5 8 — Total	p.m.	p.m.	563 761,00	

Article 5 8 0 — Indemnisations diverses

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	563 761,00

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 9 — AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative				
5 9 0	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 9 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 9 0 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

TITRE 6 — CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS DANS LE CADRE DES ACCORDS ET PROGRAMMES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
6 1	Remboursement de dépenses diverses	p.m.	p.m.	0,—
6 3	Contributions dans le cadre des accords spécifiques	p.m.	p.m.	1 147 035,00
6 6	Autres contributions et restitutions	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 6 — Total	p.m.	p.m.	1 147 035,00

CHAPITRE 6 1 — REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
6 1	Remboursement de dépenses diverses				
6 1 2	<i>Remboursement des dépenses supportées spécifiquement dans l'exécution de travaux sur demande et contre rémunération — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 6 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 6 1 2 — Remboursement des dépenses supportées spécifiquement dans l'exécution de travaux sur demande et contre rémunération — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 6 3 — CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DES ACCORDS SPÉCIFIQUES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
6 3	Contributions dans le cadre des accords spécifiques				
6 3 1	<i>Contribution dans le cadre de l'acquis de Schengen — Recettes affectées</i>				
6 3 1 1	Contribution aux frais administratifs découlant de l'accord-cadre avec l'Islande et la Norvège — Recettes affectées	p.m.	p.m.	1 147 035,00	
	<i>Article 6 3 1 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	1 147 035,00	
	Chapitre 6 3 — Total	p.m.	p.m.	1 147 035,00	

Article 6 3 1 — Contribution dans le cadre de l'acquis de Schengen — Recettes affectées

Poste 6 3 1 1 — Contribution aux frais administratifs découlant de l'accord-cadre avec l'Islande et la Norvège — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	1 147 035,00

Commentaires

Décision 1999/437/CE du Conseil du 17 mai 1999 relative à certaines modalités d'application de l'accord conclu par le Conseil de l'Union européenne et la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur l'association de ces États à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (JO L 176 du 10.7.1999, p. 31).

Contributions aux frais administratifs découlant de l'accord du 18 mai 1999 conclu par le Conseil de l'Union européenne, la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur l'association de ces États à la mise en œuvre, à l'application et au développement

de l'acquis de Schengen - acte final (JO L 176 du 10.7.1999, p. 36), et notamment de l'article 12 de cet accord.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
6 6	Autres contributions et restitutions				
6 6 0	Autres contributions et restitutions				
6 6 0 0	Autres contributions et restitutions affectées — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 6 6 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 6 6 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 6 6 0 — Autres contributions et restitutions

Poste 6 6 0 0 — Autres contributions et restitutions affectées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

TITRE 7 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
7 0	Intérêts de retard	p.m.	p.m.	395,00
	Titre 7 — Total	p.m.	p.m.	395,00

CHAPITRE 7 0 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
7 0	Intérêts de retard				
7 0 0	Intérêts de retard	p.m.	p.m.	395,00	
	Chapitre 7 0 — Total	p.m.	p.m.	395,00	

Article 7 0 0 — Intérêts de retard

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	395,00

TITRE 9 — RECETTES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
9 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	1 586,00
	Titre 9 — Total	p.m.	p.m.	1 586,00

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
9 0	Recettes diverses				
9 0 0	<i>Recettes diverses</i>	p.m.	p.m.	1 586,00	
	Chapitre 9 0 — Total	p.m.	p.m.	1 586,00	

Article 9 0 0 — Recettes diverses

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	1 586,00

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1	Personnes liées à l'institution	316 748 000	323 802 000	301 406 495,00
2	Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement	217 352 000	209 009 300	188 515 812,00
10	Autres dépenses	2 700 000	2 700 000	0,—
	Total	536 800 000	535 511 300	489 922 307,00

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 0	Membres de l'institution	5	1 230 000	1 138 000	765 560,00
1 1	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	5	293 515 000	300 244 000	281 848 183,00
1 2	Autres agents et prestations externes	5	13 039 000	13 763 000	10 381 685,00
1 3	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	5	8 964 000	8 657 000	8 411 067,00
	Titre 1 — Total		316 748 000	323 802 000	301 406 495,00

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 0	Membres de l'institution					
1 0 0	Rémunération et autres droits					
1 0 0 0	Traitement de base	5.2	316 000	316 000	304 221,00	96,27 %
1 0 0 1	Droits liés à la fonction	5.2	65 000	65 000	62 650,00	96,38 %
1 0 0 2	Droits liés à la situation personnelle	5.2	20 000	20 000	8 131,00	40,66 %
1 0 0 3	Couverture sociale	5.2	13 000	13 000	11 877,00	91,36 %
1 0 0 4	Autres dépenses de gestion	5.2	675 000	675 000	378 681,00	56,10 %
1 0 0 6	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	5.2	77 000	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		1 166 000	1 089 000	765 560,00	65,66 %
1 0 1	Cessation des fonctions					
1 0 1 0	Pensions	5.2	15 000	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 0 1 — Sous-total</i>		15 000	p.m.	0,—	
1 0 2	Crédit provisionnel					
1 0 2 0	Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits	5.2	49 000	49 000	0,—	
	<i>Article 1 0 2 — Sous-total</i>		49 000	49 000	0,—	
	Chapitre 1 0 — Total		1 230 000	1 138 000	765 560,00	62,24 %

Article 1 0 0 — Rémunération et autres droits

Poste 1 0 0 0 — Traitement de base

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
316 000	316 000	304 221,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

Poste 1 0 0 1 — Droits liés à la fonction

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
65 000	65 000	62 650,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la fonction des membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

Poste 1 0 0 2 — Droits liés à la situation personnelle

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
20 000	20 000	8 131,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la situation personnelle des membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

Poste 1 0 0 3 — Couverture sociale

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
13 000	13 000	11 877,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance pour les membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

Poste 1 0 0 4 — Autres dépenses de gestion

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
675 000	675 000	378 681,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses exposées pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission du président du Conseil européen,
- les frais de représentation du président du Conseil européen qui sont en rapport avec l'accomplissement de ses tâches, dans le cadre des activités de l'institution.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 0 0 6 — Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
77 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions des membres de l'institution du Conseil européen.

Article 1 0 1 — Cessation des fonctions

Poste 1 0 1 0 — Pensions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
15 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- la pension d'ancienneté des anciens membres de l'institution du Conseil européen,
- l'incidence des coefficients correcteurs dont sont affectées les pensions d'ancienneté des anciens membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

Article 1 0 2 — Crédit provisionnel

Poste 1 0 2 0 — Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
49 000	49 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'incidence financière des modifications éventuelles touchant aux droits des membres de l'institution du Conseil européen.

Bases légales

Décision 2009/909/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant fixation des conditions d'emploi du président du Conseil européen (JO L 322 du 9.12.2009, p. 35).

CHAPITRE 1 1 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 1	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES					
1 1 0	Rémunération et autres droits					
1 1 0 0	Traitements de base	5.2	220 107 000	221 770 000	211 616 174,00	96,14 %
1 1 0 1	Droits statutaires liés à la fonction	5.2	2 054 000	2 141 000	1 937 144,00	94,31 %
1 1 0 2	Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	5.2	56 747 000	58 072 000	54 770 834,00	96,52 %
1 1 0 3	Couverture sociale	5.2	9 178 000	9 713 000	8 788 420,00	95,76 %
1 1 0 4	Coefficients correcteurs	5.2	50 000	50 000	67 976,00	135,95 %
1 1 0 5	Heures supplémentaires	5.2	1 587 000	1 700 000	1 538 692,00	96,96 %

1 1 0 6	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	5.2	2 991 000	3 050 000	2 226 661,00	74,45 %
	<i>Article 1 1 0 — Sous-total</i>		292 714 000	296 496 000	280 945 901,00	95,98 %
1 1 1	Cessation de fonctions					
1 1 1 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (conformément aux dispositions des articles 41 et 50 du statut)	5.2	200 000	424 000	303 473,00	151,74 %
1 1 1 1	Indemnités pour cessation définitive de fonctions	5.2	74 000	258 000	236 508,00	319,61 %
1 1 1 2	Droits des anciens secrétaires généraux	5.2	527 000	542 000	362 301,00	68,75 %
	<i>Article 1 1 1 — Sous-total</i>		801 000	1 224 000	902 282,00	112,64 %
1 1 2	Crédit provisionnel					
1 1 2 0	Crédit provisionnel (fonctionnaires et temporaires)	5.2		2 513 000	0,—	
1 1 2 1	Crédit provisionnel (retraités et dé gagés)	5.2		11 000	0,—	
	<i>Article 1 1 2 — Sous-total</i>			2 524 000	0,—	
	Chapitre 1 1 — Total		293 515 000	300 244 000	281 848 183,00	96,03 %

Commentaires

Les crédits de ce chapitre sont évalués sur la base du tableau des effectifs du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice.

Un abattement forfaitaire de 6 % a été appliqué aux traitements, indemnités et allocations pour tenir compte du fait que tous les emplois inscrits dans le tableau des effectifs du Conseil européen et du Conseil ne sont pas occupés à un moment donné.

Article 1 1 0 — Rémunération et autres droits

Poste 1 1 0 0 — Traitements de base

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
220 107 000	221 770 000	211 616 174,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base, la compensation pour les congés annuels non pris et les indemnités d'encadrement des fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 1 — Droits statutaires liés à la fonction

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 054 000	2 141 000	1 937 144,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- indemnités de secrétariat,
- indemnités de logement et de transport,

- indemnités forfaitaires de déplacement,
- indemnités pour service par tours ou pour astreinte sur le site ou à domicile,
- autres indemnités et remboursements,
- heures supplémentaires (chauffeurs, agents de sécurité, secrétaires auprès du secrétaire général et du président du Conseil européen).

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 2 — Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
56 747 000	58 072 000	54 770 834,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de dépaysement et d'expatriation,
- les allocations de foyer, pour enfant à charge et scolaire,
- les allocations pour le congé parental ou familial,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les autres allocations et indemnités diverses.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 3 — Couverture sociale

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
9 178 000	9 713 000	8 788 420,00

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 4 — Coefficients correcteurs

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
50 000	50 000	67 976,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs, les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 5 — Heures supplémentaires

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 587 000	1 700 000	1 538 692,00

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les dispositions mentionnées ci-dessous.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 6 — Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 991 000	3 050 000	2 226 661,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de la prise ou de la cessation de fonctions ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,

- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou après leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement d'un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 1 1 — Cessation de fonctions

Poste 1 1 1 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (conformément aux dispositions des articles 41 et 50 du statut)

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
200 000	424 000	303 473,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires:

- mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans l'institution,
- occupant un emploi du grade AD 16 ou AD 15 retiré dans l'intérêt du service.

Il couvre également les quotes-parts patronales de l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41 et 50 et son annexe IV.

Poste 1 1 1 1 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
74 000	258 000	236 508,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut ou du règlement (CE, Euratom) n° 1747/2002,
- les quotes-parts patronales de l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Règlement (CE, Euratom) n° 1747/2002 du Conseil du 30 septembre 2002 instituant, dans le cadre de la modernisation de l'institution, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes nommés dans un emploi permanent du Conseil de l'Union européenne (JO L 264 du 2.10.2002, p. 5).

Poste 1 1 1 2 — Droits des anciens secrétaires généraux

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
527 000	542 000	362 301,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les pensions d'ancienneté des anciens secrétaires généraux de l'institution,
- les pensions de survie des conjoints survivants et des orphelins des anciens secrétaires généraux de l'institution,
- le paiement des coefficients correcteurs dont sont affectées les pensions d'ancienneté des anciens secrétaires généraux de l'institution.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1).

Article 1 1 2 — Crédit provisionnel

Poste 1 1 2 0 — Crédit provisionnel (fonctionnaires et temporaires)

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
	2 513 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers les lignes appropriées du présent chapitre.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

Poste 1 1 2 1 — Crédit provisionnel (retraités et dégagés)

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
	11 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers les lignes appropriées du présent chapitre.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

CHAPITRE 1 2 — AUTRES AGENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 2	Autres agents et prestations externes					
1 2 0	Autres agents et prestations externes					
1 2 0 0	Autres agents	5.2	9 022 000	9 536 000	6 952 902,00	77,07 %
1 2 0 1	Experts nationaux détachés	5.2	953 000	1 148 000	860 728,00	90,32 %
1 2 0 2	Stages	5.2	583 000	464 000	558 463,00	95,79 %
1 2 0 3	Prestations externes	5.2	2 306 000	2 343 000	2 009 592,00	87,15 %
1 2 0 4	Prestations d'appoint pour le service de traduction	5.2	175 000	145 000	0,—	
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		13 039 000	13 636 000	10 381 685,00	79,62 %
1 2 2	Crédit provisionnel	5.2		127 000	0,—	
	Chapitre 1 2 — Total		13 039 000	13 763 000	10 381 685,00	79,62 %

Article 1 2 0 — Autres agents et prestations externes

Poste 1 2 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
9 022 000	9 536 000	6 952 902,00

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir la rémunération des autres agents notamment auxiliaires, contractuels, locaux, conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 1 — Experts nationaux détachés

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
953 000	1 148 000	860 728,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités et frais administratifs relatifs aux experts nationaux détachés.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision 2007/829/CE du Conseil du 5 décembre 2007 relative au régime applicable aux experts et militaires nationaux détachés auprès du secrétariat général du Conseil (JO L 327 du 13.12.2007, p. 10).

Poste 1 2 0 2 — Stages

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
583 000	464 000	558 463,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une bourse et les frais de voyage d'études et de missions pour les stagiaires ainsi qu'à assurer les risques d'accident et de maladie pendant les stages.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 3 — Prestations externes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 306 000	2 343 000	2 009 592,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les prestations exécutées par des personnes non liées à l'institution, dont notamment:

- les personnes intérimaires pour divers services,
- le personnel d'appoint pour les réunions à Luxembourg et à Strasbourg,
- des experts dans le domaine des conditions de travail.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 4 — Prestations d'appoint pour le service de traduction

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
175 000	145 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traduction effectuées par des agences de traduction externes afin de faire face à la surcharge ponctuelle de travail du service linguistique du Conseil, d'une part, et pour effectuer la vérification des versions des accords, traités et autres arrangements avec des pays tiers dans les langues autres que celles de l'Union, d'autre part.

Sont également imputées à ce poste les dépenses pour des prestations éventuellement demandées au Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 1 2 2 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
	127 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers les lignes appropriées du présent chapitre.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 3 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 3	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
1 3 0	Dépenses liées à la gestion du personnel					
1 3 0 0	Frais divers de recrutement	5.2	166 000	166 000	150 250,00	90,51 %
1 3 0 1	Perfectionnement professionnel	5.2	1 930 000	1 925 000	1 703 964,00	88,29 %
	<i>Article 1 3 0 — Sous-total</i>		2 096 000	2 091 000	1 854 214,00	88,46 %
1 3 1	Interventions en faveur du personnel de l'institution					
1 3 1 0	Secours extraordinaires	5.2	30 000	30 000	26 866,00	89,55 %
1 3 1 1	Relations sociales entre les membres du personnel	5.2	117 000	119 000	106 480,00	91,01 %
1 3 1 2	Aide complémentaire aux handicapés	5.2	139 000	115 000	42 046,00	30,25 %
1 3 1 3	Autres interventions sociales	5.2	66 000	66 000	75 600,00	114,55 %
	<i>Article 1 3 1 — Sous-total</i>		352 000	330 000	250 992,00	71,30 %
1 3 2	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 3 2 0	Service médical	5.2	475 000	431 000	399 457,00	84,10 %
1 3 2 1	Restaurants et cantines	5.2	p.m.	p.m.	1 031 872,00	
1 3 2 2	Crèches et garderies	5.2	2 250 000	2 014 000	1 629 000,00	72,40 %
	<i>Article 1 3 2 — Sous-total</i>		2 725 000	2 445 000	3 060 329,00	112,31 %
1 3 3	Missions					
1 3 3 1	Frais de mission du secrétariat général du Conseil	5.2	3 191 000	3 191 000	2 712 267,00	85,00 %
1 3 3 2	Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	5.2	600 000	600 000	533 265,00	88,88 %
	<i>Article 1 3 3 — Sous-total</i>		3 791 000	3 791 000	3 245 532,00	85,61 %
	Chapitre 1 3 — Total		8 964 000	8 657 000	8 411 067,00	93,83 %

Article 1 3 0 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 3 0 0 — Frais divers de recrutement

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
166 000	166 000	150 250,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et de visites médicales d'engagement,
- les frais d'organisation de procédures de sélection des agents temporaires, agents auxiliaires et agents locaux,
- les coûts liés aux travaux des commissions et jurys de sélection, en particulier les coûts des tests spécialisés utilisés pour évaluer les compétences des candidats.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, il peut être utilisé pour des concours organisés par l'institution elle-même:

- les frais d'organisation des actions d'outplacement.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 3 0 1 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 930 000	1 925 000	1 703 964,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'organisation des cours de perfectionnement et de recyclage professionnels, y compris les cours de langues, sur une base interinstitutionnelle ainsi qu'à l'intérieur de l'institution, les tests d'aptitude,
- les frais d'inscription pour la participation des fonctionnaires à des séminaires et à des conférences.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 3 1 — Interventions en faveur du personnel de l'institution

Poste 1 3 1 0 — Secours extraordinaires

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
30 000	30 000	26 866,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les interventions en faveur de fonctionnaires et agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 24 et 76.

Poste 1 3 1 1 — Relations sociales entre les membres du personnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
117 000	119 000	106 480,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux relations sociales entre les membres du personnel.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 3 1 2 — Aide complémentaire aux handicapés

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
139 000	115 000	42 046,00

Commentaires

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:

- les fonctionnaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Il couvre le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 3 1 3 — Autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
66 000	66 000	75 600,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres interventions sociales en faveur des agents et de leur famille.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 1 3 2 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 3 2 0 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
475 000	431 000	399 457,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment:

- les dépenses médicales en lien avec le Conseil européen,
- les coûts de fonctionnement des dispensaires, les dépenses de produits consommables, de soins et de matériel médical et pharmaceutique,
- les dépenses relatives aux examens médicaux (recrutement et visite médicale annuelle),
- les dépenses à fixer au titre des commissions d'invalidité et du recours à des spécialistes,
- les dépenses relatives aux lunettes destinées au travail sur écran.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 33 et 59, l'article 8 de son annexe II et l'article 2, paragraphe 5, de son annexe VII.

Directive interne n° 2/2010 adoptée par le Secrétaire général sur le remboursement des frais exposés pour l'acquisition de lunettes de travail sur écran

Poste 1 3 2 1 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	1 031 872,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des services prestés par l'exploitant des restaurants et cantines.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 1 3 2 2 — Crèches et garderies

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 250 000	2 014 000	1 629 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- la quote-part du Conseil dans les dépenses du centre de la petite enfance et autres crèches et garderies (à verser à la Commission),
- les frais de gestion de la crèche du Conseil.

Les recettes provenant de la contribution parentale et des contributions des organisations qui emploient les parents donnent lieu à des recettes affectées.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 1 3 3 — Missions

Poste 1 3 3 1 — Frais de mission du secrétariat général du Conseil

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
3 191 000	3 191 000	2 712 267,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions et de déplacements des fonctionnaires du secrétariat général du Conseil, ainsi que les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels pour l'exécution d'une mission.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Poste 1 3 3 2 — Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
600 000	600 000	533 265,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions et de déplacements des fonctionnaires du secrétariat général du Conseil dans le cadre d'activités spécifiques du Conseil européen, ainsi que les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels pour l'exécution d'une mission.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

TITRE 2 — IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 0	Immeubles et frais accessoires	5	45 881 000	44 233 000	53 906 427,00
2 1	Informatique, équipement et mobilier	5	43 887 000	42 209 000	41 150 650,00
2 2	Dépenses de fonctionnement	5	127 584 000	122 567 300	93 458 735,00
Titre 2 — Total			217 352 000	209 009 300	188 515 812,00

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0	Immeubles					
2 0 0 0	Loyers	5.2	1 692 000	1 631 000	1 527 297,00	90,27 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 2	Acquisition de biens immobiliers	5.2	5 000 000	5 000 000	15 000 000,00	300,00 %
2 0 0 3	Travaux d'aménagement et d'installation	5.2	7 660 000	7 860 000	9 478 257,00	123,74 %
2 0 0 4	Travaux de sécurisation	5.2	410 000	490 000	778 230,00	189,81 %
2 0 0 5	Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	5.2	440 000	470 000	539 628,00	122,64 %
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		15 202 000	15 451 000	27 323 412,00	179,74 %
2 0 1	Frais afférents aux immeubles					
2 0 1 0	Nettoyage et entretien	5.2	14 324 000	13 823 000	12 330 690,00	86,08 %
2 0 1 1	Eau, gaz, électricité et chauffage	5.2	4 163 000	4 405 000	3 728 976,00	89,57 %
2 0 1 2	Sécurité et surveillance des immeubles	5.2	11 455 000	9 906 000	9 895 735,00	86,39 %
2 0 1 3	Assurances	5.2	250 000	210 000	195 605,00	78,24 %
2 0 1 4	Autres dépenses afférentes aux immeubles	5.2	487 000	438 000	432 009,00	88,71 %
	<i>Article 2 0 1 — Sous-total</i>		30 679 000	28 782 000	26 583 015,00	86,65 %
Chapitre 2 0 — Total			45 881 000	44 233 000	53 906 427,00	117,49 %

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 692 000	1 631 000	1 527 297,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers et impôts relatifs aux immeubles occupés par le Conseil européen et le Conseil ainsi que la location de salles, d'un entrepôt et de parkings:

- locaux occupés à Bruxelles,
- locaux occupés à Luxembourg (Kirchberg),

Le montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier est estimé à 135 000 EUR.

Les demandes de crédits ont été réduites en tenant compte des recettes affectées estimées.

Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 2 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
5 000 000	5 000 000	15 000 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 3 — Travaux d'aménagement et d'installation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
7 660 000	7 860 000	9 478 257,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution des travaux d'aménagement, et notamment:

- aménagement et transformation des locaux selon les besoins fonctionnels,
- adaptation des locaux et installations techniques aux exigences et aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 4 — Travaux de sécurisation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
410 000	490 000	778 230,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement des bâtiments relatifs à la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 5 — Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
440 000	470 000	539 628,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais d'assistance d'experts dans le cadre des études d'adaptation et d'extension des immeubles de l'institution.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 0 1 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 1 0 — Nettoyage et entretien

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
14 324 000	13 823 000	12 330 690,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien suivants:

- nettoyage des espaces des bâtiments,
- entretiens et réparations divers,
- fournitures techniques,
- contrats d'entretien pour les divers équipements techniques (conditionnement d'air, chauffage, manutention des déchets, ascenseurs, installations électriques et de sécurité).
- entretien des jardins et des plantes.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 1 — Eau, gaz, électricité et chauffage

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
4 163 000	4 405 000	3 728 976,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 2 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
11 455 000	9 906 000	9 895 735,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Conseil européen et par le Conseil.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 3 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
250 000	210 000	195 605,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des contrats passés avec les compagnies d'assurances pour les immeubles occupés par le Conseil européen et par le Conseil.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 4 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
487 000	438 000	432 009,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles de ce chapitre, notamment les frais d'enlèvement des déchets, la signalisation, les contrôles par des organismes spécialisés, etc.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 1	Informatique, équipement et mobilier					
2 1 0	<i>Informatique et télécommunications</i>					
2 1 0 0	Acquisition d'équipements et de logiciels	5.2	9 032 000	9 759 000	8 795 827,00	97,39 %
2 1 0 1	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques	5.2	20 135 000	17 895 000	18 612 853,00	92,44 %
2 1 0 2	Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	5.2	5 214 000	5 131 000	5 191 643,00	99,57 %
2 1 0 3	Télécommunications	5.2	3 143 000	4 006 000	3 387 176,00	107,77 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		37 524 000	36 791 000	35 987 499,00	95,91 %
2 1 1	<i>Mobilier</i>	5.2	825 000	930 000	806 545,00	97,76 %
2 1 2	<i>Matériel et installations techniques</i>					
2 1 2 0	Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	5.2	1 727 000	2 445 000	3 039 475,00	176,00 %
2 1 2 1	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques	5.2	70 000	60 000	64 025,00	91,46 %
2 1 2 2	Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	5.2	861 000	1 065 000	744 283,00	86,44 %
	<i>Article 2 1 2 — Sous-total</i>		2 658 000	3 570 000	3 847 783,00	144,76 %
2 1 3	<i>Transports</i>	5.2	2 880 000	918 000	508 823,00	17,67 %
	Chapitre 2 1 — Total		43 887 000	42 209 000	41 150 650,00	93,77 %

Article 2 1 0 — Informatique et télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Acquisition d'équipements et de logiciels

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
9 032 000	9 759 000	8 795 827,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat ou à la location du matériel et des logiciels des systèmes et applications informatiques.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 1 — Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
20 135 000	17 895 000	18 612 853,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance et de formation des sociétés de services et conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 2 — Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
5 214 000	5 131 000	5 191 643,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
3 143 000	4 006 000	3 387 176,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et le prix des communications ainsi que les frais de transmission de données.

Pour l'établissement de ces prévisions, il a été tenu compte des valeurs de réemploi lors de la récupération des frais de communications téléphoniques.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 1 1 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
825 000	930 000	806 545,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat de mobilier et de mobilier spécialisé,
- le renouvellement d'une partie du mobilier acquis il y a au moins quinze ans ou irrécupérable,
- la location de mobilier,
- l'entretien et la réparation de mobilier.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 1 2 — Matériel et installations techniques

Poste 2 1 2 0 — Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 727 000	2 445 000	3 039 475,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou le renouvellement de divers matériel et installations techniques, fixes et mobiles, concernant, notamment, l'archivage, le service d'achat, la sécurité, la technique de conférences, la restauration et les immeubles.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 2 1 — Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
70 000	60 000	64 025,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance technique et de contrôle destinées notamment à la technique de conférences et à la restauration.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 2 2 — Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
861 000	1 065 000	744 283,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location du matériel et des installations techniques ainsi que les frais d'entretien, de maintenance et

de réparation de ces matériels et installations techniques.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 1 3 — Transports

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 880 000	918 000	508 823,00

Commentaires

Ce crédit est notamment destiné à couvrir:

- l'acquisition, le leasing et le renouvellement du parc automobile,
- les frais de location de véhicules,
- les frais d'entretien et de réparation des voitures de service (achat de carburant, pneus, etc.).
- le coût de la politique de mobilité adoptée par le secrétariat général du Conseil (SGC).

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 2 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 2	Dépenses de fonctionnement					
2 2 0	Réunions et conférences					
2 2 0 0	Frais de voyage des délégations	5.2	20 302 000	19 972 000	5 425 528,00	26,72 %
2 2 0 1	Frais de voyage divers	5.2	456 000	445 000	284 104,00	62,30 %
2 2 0 2	Frais d'interprétation	5.2	87 084 000	83 962 300	73 648 026,00	84,57 %
2 2 0 3	Frais de représentation	5.2	3 317 000	2 351 000	2 137 953,00	64,45 %
2 2 0 4	Frais divers de réunions internes	5.2	3 679 000	3 717 000	2 787 218,00	75,76 %
2 2 0 5	Organisation des conférences, congrès et réunions	5.2	1 853 000	1 320 000	172 461,00	9,31 %
	<i>Article 2 2 0 — Sous-total</i>		116 691 000	111 767 300	84 455 290,00	72,38 %
2 2 1	Information					
2 2 1 0	Dépenses de documentation et de la bibliothèque	5.2	1 261 000	1 232 000	840 232,00	66,63 %
2 2 1 1	Journal officiel	5.2	4 967 000	5 467 000	4 306 791,00	86,71 %
2 2 1 2	Publications de caractère général	5.2	455 000	455 000	287 331,00	63,15 %
2 2 1 3	Information et manifestations publiques	5.2	2 273 000	1 978 000	1 735 062,00	76,33 %
	<i>Article 2 2 1 — Sous-total</i>		8 956 000	9 132 000	7 169 416,00	80,05 %
2 2 3	Dépenses diverses					
2 2 3 0	Fournitures de bureau	5.2	537 000	530 000	312 427,00	58,18 %
2 2 3 1	Affranchissement	5.2	90 000	110 000	79 976,00	88,86 %
2 2 3 2	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	5.2	45 000	45 000	33 000,00	73,33 %
2 2 3 3	Coopération interinstitutionnelle	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 2 3 4	Déménagement	5.2	20 000	20 000	0,—	
2 2 3 5	Charges financières	5.2	10 000	10 000	10 180,00	101,80 %
2 2 3 6	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages, dédommagements	5.2	1 000 000	700 000	1 189 990,00	119,00 %
2 2 3 7	Autres dépenses de fonctionnement	5.2	235 000	253 000	208 456,00	88,70 %
	<i>Article 2 2 3 — Sous-total</i>		1 937 000	1 668 000	1 834 029,00	94,68 %
	Chapitre 2 2 — Total		127 584 000	122 567 300	93 458 735,00	73,25 %

Article 2 2 0 — Réunions et conférences

Poste 2 2 0 0 — Frais de voyage des délégations

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
20 302 000	19 972 000	5 425 528,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage exposés par la présidence et par les délégations à l'occasion notamment:

- des sessions du Conseil,
- des réunions qui se tiennent dans le cadre du Conseil.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision n° 32/2011 du Secrétaire général du Conseil relative au remboursement des frais de voyage des délégués des États membres.

Poste 2 2 0 1 — Frais de voyage divers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
456 000	445 000	284 104,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour des experts convoqués ou envoyés en mission par le secrétaire général du Conseil ou par le président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision n° 21/2009 du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne concernant les modalités du remboursement des frais de mission des personnes autres que les fonctionnaires du Conseil de l'Union européenne.

Poste 2 2 0 2 — Frais d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
87 084 000	83 962 300	73 648 026,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au secrétariat général du Conseil par la DG Interprétation de la Commission (SCIC) pour les réunions du Conseil européen, les Conseils et leurs instances préparatoires, conformément à la décision n° 111/2007 du secrétaire général du Conseil.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision n° 111/2007 du secrétaire général du Conseil concernant l'interprétation pour le Conseil européen, le Conseil et ses instances préparatoires.

Poste 2 2 0 3 — Frais de représentation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
3 317 000	2 351 000	2 137 953,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'institution en matière de frais de représentation.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 0 4 — Frais divers de réunions internes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
3 679 000	3 717 000	2 787 218,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents aux services de traiteur et aux repas servis pendant les réunions.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 0 5 — Organisation des conférences, congrès et réunions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 853 000	1 320 000	172 461,00

Commentaires

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 2 1 — Information

Poste 2 2 1 0 — Dépenses de documentation et de la bibliothèque

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 261 000	1 232 000	840 232,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'acquisition de livres et d'ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et/ou sur support numérique,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux services de fourniture d'analyses de telles publications et aux autres publications en ligne (à l'exception des agences de presse); ce crédit couvre également les éventuels frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces publications,
- les frais d'accès relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes,
- les frais d'abonnement aux agences de presse par téléscripteur,
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 1 1 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
4 967 000	5 467 000	4 306 791,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de diffusion des textes que le Conseil est invité à faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* conformément à l'article 297 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et l'entrée en vigueur d'actes juridiques de l'Union.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 1 2 — Publications de caractère général

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
455 000	455 000	287 331,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation et d'édition de publications dans les langues officielles des pays membres de l'Union européenne soit sous forme traditionnelle (sur papier ou sur film), soit sous forme électronique, ainsi que les frais de diffusion des publications du Conseil européen et du Conseil autres que celles publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 1 3 — Information et manifestations publiques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 273 000	1 978 000	1 735 062,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses occasionnées notamment par les sessions publiques du Conseil et par l'assistance aux médias audiovisuels couvrant les travaux de l'institution (location de matériel et contrats de prestations de services de radio et de télévision, acquisition, entretien et réparation du matériel nécessaire pour les transmissions de radio et de télévision, prestations extérieures de services photographiques, etc.),
- les frais des activités d'information et de relations publiques divers,
- les dépenses de vulgarisation et de promotion des publications et manifestations publiques relatives aux activités de l'institution, y compris les frais d'encadrement et d'infrastructures annexes.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Article 2 2 3 — Dépenses diverses

Poste 2 2 3 0 — Fournitures de bureau

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
537 000	530 000	312 427,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'acquisition de papier,
- les photocopies et redevances,
- la papeterie et les fournitures spécifiques à l'usage des bureaux (fournitures courantes),
- les imprimés,
- les fournitures pour l'expédition du courrier (enveloppes, papier d'emballage, plaquettes pour la machine à affranchir, machines à timbrer, bâtis),
- les fournitures pour l'atelier de reproduction des documents (encres, plaques offset, films et produits chimiques).

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 1 — Affranchissement

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
90 000	110 000	79 976,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement du courrier.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 2 — Frais d'études, d'enquêtes et de consultations

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
45 000	45 000	33 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études et de consultations, confiées par contrat à des experts hautement qualifiés.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 3 — Coopération interinstitutionnelle

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités interinstitutionnelles.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 4 — Déménagement

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement et de transport de matériel.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 5 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
10 000	10 000	10 180,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais financiers, notamment les frais bancaires.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 6 — Frais de contentieux, frais juridiques, dommages, dédommagements

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 000 000	700 000	1 189 990,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le financement des condamnations éventuelles du Conseil aux dépens arrêtées par l'une des trois juridictions qui composent la Cour de justice de l'Union européenne (Cour de justice, Tribunal et Tribunal de la fonction publique),
- les honoraires facturés par des avocats externes pour représenter le Conseil devant les tribunaux ou le conseiller sur des questions administratives ou contractuelles,
- les dommages et intérêts ainsi que les dédommagements qui peuvent être mis à la charge du Conseil.

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 7 — Autres dépenses de fonctionnement

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
235 000	253 000	208 456,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'assurances autres que celles relatives aux immeubles, imputées au poste 2 0 1 3,
- les frais pour l'achat des tenues de service pour le personnel en conformité avec les règles adoptées par la DGA, de l'équipement de travail pour le personnel des ateliers et des services internes, et pour la réparation et l'entretien des tenues,
- la participation du Conseil aux dépenses de quelques associations dont l'activité a un lien direct avec celles des institutions de l'Union,
- les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux lignes précédentes (drapeaux, services divers).

Montant des recettes affectées selon l'article 21 du règlement financier: p.m.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
10 0	Crédits provisionnels	5.2	700 000	700 000	0,—
10 1	Réserve pour imprévus	5.2	2 000 000	2 000 000	0,—
	Titre 10 — Total		2 700 000	2 700 000	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
700 000	700 000	0,—

Commentaires

Les crédits de ce chapitre ont un caractère provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres conformément aux dispositions du règlement financier.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) n ° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n ° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 000 000	2 000 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses non prévisibles découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

1. S — Personnel

1.1. S 1 — Conseil européen et Conseil

Catégories et grades	2013		
	Emplois permanents	Postes temporaires	
		Président du Conseil européen	Autres
Hors catégorie	1	—	—
AD 16	8	1	—
AD 15	33 ¹	1	—
AD 14	126 ²	2	1
AD 13	193	3	—
AD 12	158	2	2
AD 11	108	—	—
AD 10	80	3	—
AD 9	107	1	—
AD 8	122	—	—
AD 7	189	1	—
AD 6	133	3	—
AD 5	135	—	—
Total AD	1 392	17	3
AST 11	36	2	—
AST 10	35	1	—
AST 9	70	—	—
AST 8	107	1	—
AST 7	308	2	—
AST 6	218	2	—
AST 5	186	3	—
AST 4	197	1	—
AST 3	229	3	—
AST 2	218	1	—
AST 1	120	—	—
Total AST	1 724	16	—
Totaux	3 117	33	3
Total général	3 153		

Catégories et grades	2014		
	Emplois permanents	Postes temporaires	
		Président du Conseil européen	Autres
Hors catégorie	1	—	—
AD 16	8	1	—
AD 15	33 ³	1	—
AD 14	146 ⁴	2	1
AD 13	194	3	—
AD 12	143	2	2
AD 11	106	—	—
AD 10	95	3	—
AD 9	116	1	—

1 Dont quatre AD 16 à titre personnel.

2 Dont sept AD 15 à titre personnel.

3 Dont quatre AD 16 à titre personnel.

4 Dont sept AD 15 à titre personnel.

AD 8	144	—	—
AD 7	185	1	—
AD 6	123	3	—
AD 5	105	—	—
Total AD	1 398	17	3
AST 11	43	2	—
AST 10	43	1	—
AST 9	79	—	—
AST 8	121	1	—
AST 7	266	2	—
AST 6	203	2	—
AST 5	200	3	—
AST 4	222	1	—
AST 3	250	3	—
AST 2	196	1	—
AST 1	53	—	—
Total AST	1 676	16	—
Totaux	3 075	33	3
Total général	3 111		